



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALÉN-HAMON, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023
ACTE	CS-2023-02-N14
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **144 075.96 €**
- Un excédent d'investissement de **3 659.02 €**

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- ✓ **115 497.55 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 1068
- ✓ **3 659.02 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 001
- ✓ **28 578.41 €** reportés à la section de fonctionnement, en recettes, à l'article 002

du Budget Principal PETR Pays de Morlaix exercice 2023

Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023

Le Président,
Jean-Paul VERMOT




